



Falcification de signature de france loisirs

Par **Coolman**, le **08/04/2009** à **17:06**

Bonjour,

voilà J'ai reçu il y a de sa quelques mois un livre de la société France loisirs. Je n'avais auparavant jamais eu de contact avec cette société et d'un coup je reçoit un livre de France loisirs alors que je n'avais rien demandé à personne. De par la suite il m'ont demandé de payé , m'ont envoyé des retours mais j'ai fais la sourde oreille car ne m'ayant pas inscrit à cette société, je méritais que je ne devais pas payé. Aujourd'hui j'ai reçu une lettre me disant que j'allais être susceptible d'encourir des poursuites judiciaires.

J'ai un ami qui travaillait par le passé dans cette société et il m'a dit que les employer été payés à la commission sur les signature confirmant l'adhérence a cette société de vente par correspondance.

Or je n'ai jamais rien signé ni reçu de carte d'adhérent que les employer fournissent aux nouveau adhérent.

Je pense donc qu'un employer de la société qui fait du porte à porte à regarder sur ma boite au lettre pour avoir mon nom et mon adresse et à donc par la suite signé à ma place afin d'arrondir ces fin de mois , je ne dois donc pas être la seul victime.

Je n'ai pas envi de payer pour quelque chose dont je n'avais pas envi mais j'ai cependant peur d'être victime de poursuite , que puis- je faire????

En vous remerciant d'avance
Cordialement

Par **Tisuisse**, le **08/04/2009** à **17:37**

Bonjour,

Lisez ce lien, vos réponses sont dessus.

http://www.experatoo.com/droit-en-general/reception-marchandise-commandee_358_1.htm